

## Fiche d'info Argenta-Fund

Longer Life Dynamic | 27-03-2019

Actions de distribution et de capitalisation

Argenta-Fund Longer Life Dynamic est un compartiment de «Argenta-Fund», une société d'investissement à capital variable (SICAV) de droit luxembourgeois à compartiments multiples soumise à la partie I de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 concernant les organismes de placement collectif. La SICAV a été créée le 27 novembre 1987 pour une durée indéterminée.

### Chiffres-clés au 27-03-2019

**Actifs nets (toutes classes)** \_\_ 125.337.068,14 €

**Horizon de placement recommandé** \_\_\_\_ 6 ans

**Montant minimum de souscription** <sup>1</sup> \_\_\_\_ 0,00 €

**Durée** \_\_\_\_\_ illimitée

**Devise** \_\_\_\_\_ EUR

### Structure des frais

**Frais de souscription** <sup>2</sup> \_\_\_\_\_ 2,00 %

**Frais de rachat** \_\_\_\_\_ 0,00 %

**Ongoing Charges** <sup>3</sup> \_\_\_\_\_ 1,97 %

**PTR (Portfolio Turnover Ratio)** <sup>4</sup> \_\_\_\_ 23,46 %

**Parts de capitalisation :**

**TOB à la sortie (4.000 € max.)**

(si applicable)(Taxe sur les Opérations de Bourse) \_\_\_\_ 1,32 %

**Parts de distribution :**

**Précompte mobilier sur dividendes**

(si applicable) \_\_\_\_\_ 30 %

**Commission de gestion** \_\_\_\_\_ 1,50 %

**Swing pricing** \_\_\_\_\_ na

### Objectif et politique d'investissement

L'objectif principal du compartiment Longer Life Dynamic est de procurer à ses actionnaires un rendement aussi élevé que possible des capitaux investis, tout en veillant à limiter le risque associé aux fluctuations des marchés représentés dans la politique d'investissement du compartiment. Le compartiment investira principalement dans des actions émises par des sociétés actives dans les secteurs dynamisés de manière significative par le vieillissement de la population (tels les soins de santé, l'alimentation saine, les loisirs, la planification financière, les cosmétiques, les voyages,...). Ces sociétés sont établies, cotées ou négociées dans le monde entier (y compris dans les marchés émergents). De plus, le compartiment pourra investir, à hauteur d'un maximum de 49 %, en autres actions éligibles selon la partie générale du prospectus. Le compartiment peut investir à titre accessoire jusqu'à 10% de son actif net dans des parts d'autres OPCVM ou d'autres OPC. La durée recommandée des investissements est d'au moins 6 ans.

Au sein de ce compartiment, vous pouvez opter pour des actions de distribution ou des actions de capitalisation. Une action de distribution peut distribuer des dividendes <sup>5</sup>.

Une action de capitalisation réinvestit les plus-values et les revenus dans le compartiment.

### Classe de risque 5

Ce compartiment est principalement exposé au risque de marché associé à tout investissement en actions et l'investisseur risque, le cas échéant, de récupérer un montant inférieur à celui qu'il a investi. Vu la composition du compartiment, le produit est classé sous la classe de risque SRRI 5 sur une échelle de 1 (risque faible et rendement potentiellement faible) à 7 (risque élevé et rendement potentiellement élevé).

Cette classification est basée sur l'écart-type du compartiment ou de l'indice de référence.

**Les principaux risques de ce compartiment sont :**

- **Risque de marché :** une grande partie de la performance du compartiment est soumise aux fluctuations des marchés boursiers. La bourse est dépendante de la situation politique et économique. Plus il y a d'actions dans le compartiment, plus ce risque est important.
- **Risque opérationnel :** le risque lié à l'inadéquation de processus internes et aux défaillances humaines ou des systèmes ou résultant d'événements extérieurs est plutôt faible pour ce compartiment.
- **Risque de contrepartie :** le risque de défaillance de paiement des contreparties est plutôt faible pour ce compartiment.
- **Risque de liquidité :** le risque qu'une position ne puisse être liquidée à temps à un prix raisonnable est plutôt faible pour ce compartiment.
- **Risque de concentration :** le risque relatif à une concentration importante des investissements dans certaines catégories d'actifs ou sur certains marchés est plutôt modéré pour ce compartiment.

Le descriptif et le détail des risques de ce compartiment figurent dans le document Informations clés pour l'investisseur.

## Rendements actuariels (base annuelle en euros) <sup>6</sup>

	ISIN	Date de création	Valeur initiale	Valeur d'inventaire	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	depuis la création	Dividende 2017
<b>R CAPITALISATION</b>	LU1600559873	22/05/17	1.000,00 €	1.126,63 €	12,08%	Na-	Na-	Na-	7,07%	Na-
<b>R DISTRIBUTION</b>	LU1600559956	22/05/17	1.000,00 €	1.124,10 €	11,83%	Na-	Na-	Na-	6,93%	2,58

Source : Argenta Asset Management S.A.

27-03-2019

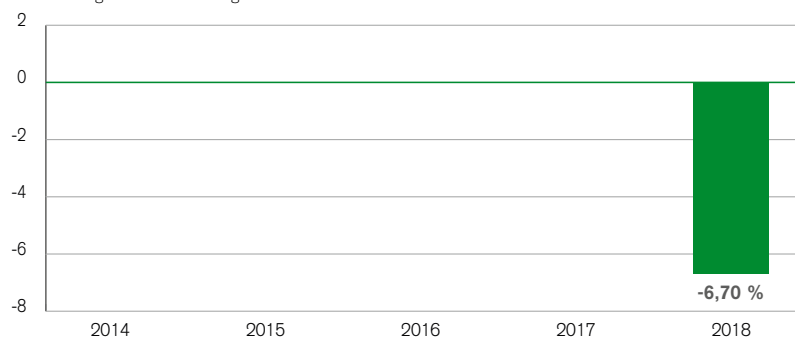
## Composition des actifs

Source : Argenta Asset Management S.A. au 27-03-2019

<b>Novo Nordisk AS B</b>	2,52 %
<b>Mastercard Inc A</b>	2,48 %
<b>Coloplast A/S B</b>	2,33 %
<b>Masimo Corp</b>	2,19 %
<b>Cellavision AB</b>	2,18 %
<b>United Therapeutics Corp</b>	2,10 %
<b>Edwards Lifesciences Corp</b>	2,03 %
<b>Straumann Holding AG Reg</b>	2,02 %
<b>Ulta Beauty Inc Reg</b>	1,97 %
<b>BioTelemetry Inc Reg</b>	1,94 %
<b>% de l'actif du top 10</b>	<b>21,75 %</b>
<b>Nombre des positions</b>	<b>85</b>

## Rendements annuels des 5 derniers exercices comptables <sup>6</sup>

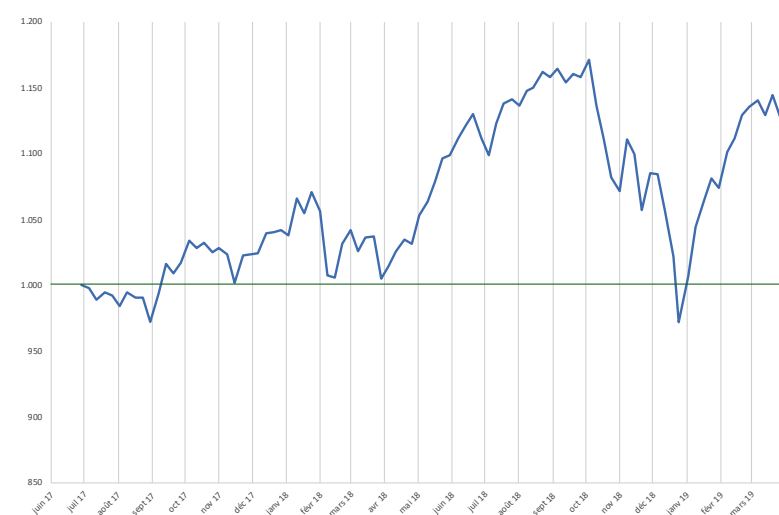
Source : Argenta Asset Management S.A.



## Évolution de la valeur d'inventaire des actions de capitalisation

Source : Argenta Asset Management S.A.

(depuis année 2017)

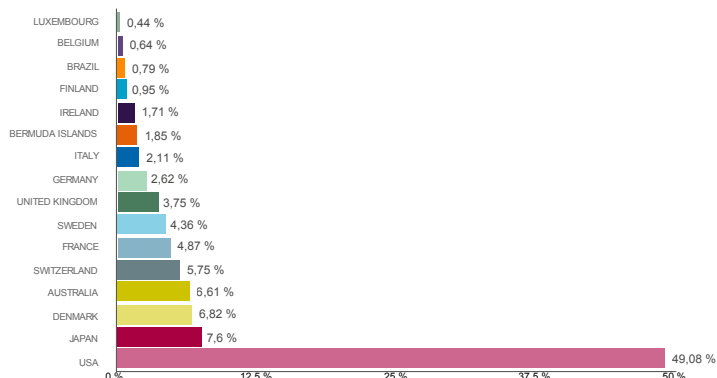


Argenta-Fund Longer Life Dynamic

1. Un montant minimum de souscription de 2.500 € pourra être requis par les agences de distribution belges du groupe Argenta Banque d'Épargne SA.
2. Les frais de souscription selon le prospectus : **Maximum 5 %**.
3. **Ongoing Charges** exprime, de manière rétrospective et en pourcentage de la fortune du compartiment, l'ensemble des commissions et frais imputés.
4. **Portfolio Turnover Rate (PTR)** : Cet indicateur mesure l'importance des frais accessoires occasionnés au compartiment lors de l'achat et de la vente de placements. Il recense le nombre de transactions opérées dans le cadre d'arbitrages ciblés par rapport au patrimoine net moyen du compartiment.
5. L'assemblée générale d'Argenta-Fund déterminera le montant du dividende à distribuer sur proposition du conseil d'administration conformément aux dispositions légales et statutaires.
6. Les rendements sont basés sur des données historiques des actions de capitalisation qui n'offrent aucune garantie pour le futur et qui ne tiennent pas compte de fusions éventuelles de compartiments. Ils sont calculés hors frais et taxes. Ces rendements, bruts exprimés en euros, sont fournis par Argenta Asset Management SA.

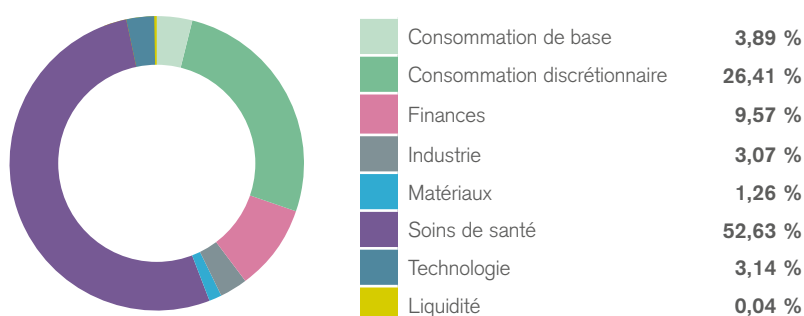
## Répartition géographique

Source : Argenta Asset Management S.A.



## Répartition sectorielle

Source : Argenta Asset Management S.A.



Le document Informations clés pour l'investisseur, le prospectus et le document ex ante doivent être lus attentivement avant toute décision d'investir. Le prospectus en vigueur et le document Informations clés pour l'investisseur sont disponibles en français et en néerlandais, les rapports annuel et semestriel sont disponibles en français, gratuitement auprès du service financier (Argenta Banque d'Épargne SA, Belgiëlei 49-53, 2018 Antwerpen) ou dans votre agence Argenta. Vous pouvez consulter ces documents et la valeur d'inventaire nette du compartiment sur [www.argenta.be](http://www.argenta.be). Celle-ci est également publiée dans 'L'Écho' et 'De Tijd'.

Vous ne pouvez acheter ces instruments financiers qu'après qu'Argenta Banque d'Épargne SA a contrôlé s'ils sont appropriés ou adéquats pour vous.

Sans préjudice du droit d'introduire une procédure judiciaire, tout investisseur peut adresser une plainte à la société de gestion Argenta Asset Management SA ou directement à la SICAV, à l'adresse suivante : 29, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, ainsi qu'à l'Ombudsfin, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II n° 8, boîte 2,1000 Bruxelles.

La fiche est basée sur la situation juridique et fiscale à la date du 27-03-2019. La réglementation fiscale s'applique aux particuliers domiciliés en Belgique. Elle dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et peut faire l'objet de modifications ultérieures.

